



*C'était pas déjà
l'année dernière ???*



Echelon C, la blague de l'année

Le 30 mai dernier s'est tenue la concertation sur l'Echelon C... Vous savez cet échelon que personne ne veut sauf...les signataires des NAO 2017....

Nous attendions donc avec impatience les propositions du syndicat majoritaire. Que nenni !!! Nous n'avons eu que les propositions de la Direction !

Donc voici les modalités définies pour prétendre à cet échelon :

- 10 ANS D'ANCIENNETE MINIMALE DANS LE POSTE
- CAPACITE DEMONTREE A TRANSMETTRE SES SAVOIRS
- OBTENTION D'UN CERTIFICAT PROFESSIONNEL (VAE)
- ETRE RECONNU AVOIR DES COMPETENCES LORS D'UN ENTRETIEN

COMPETENCES :

- CLAIRE ET COMPREHENSIBLES PAR TOUS
- PRAGMATIQUES ET EFFICIENTES
- APPLICABLE A TOUS LES METIERS

COMPETENCES RELATIVES A L'ECHELON C :

- D'EXPERTISE DANS LA FONCTION
- DE TRANSMISSION DE SAVOIRS
- D'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVEAUX COLLABORATEURS
- DE COMPETANCES PERMETTANT D'ACCEDER AU NIVEAU SUPERIEUR

L'UNSA s'est farouchement opposé à cet échelon C. Nous ne parlerons pas de la grille, c'est une blague de mauvais goût !

L'échelon C ne servira qu'à apaiser un salarié à qui la Direction refusera un changement de niveau ! Ne nous trompons pas, la création d'un échelon C, est une voie de garage pour faire croire à une évolution ! C'est une « évolution en trompe l'œil ».

Au contraire, nous pensons qu'il faut revoir et repenser les fiches de postes, pour chaque niveau, et encourager les passages de niveau 2 à niveau 3 et de niveau 3 à niveau 4.



**RISQUE
DE CHUTE
DES ÉCHELLES**

